



MISE EN PLACE D'UNE MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LA VEZERE AU NIVEAU DU SEUIL DE LA MOUTHE A VARETZ

Etude de faisabilité

La Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE envisage d'implanter une microcentrale hydroélectrique au niveau du seuil de Mouthe sur la commune de VARETZ.

L'étude comprend:

- ◆ L'étude de faisabilité de la production hydroélectrique, qui a notamment pour objet de vérifier la rentabilité économique de l'opération,
- ◆ La définition technique des aménagements.

Après recherche, il s'avère que le seuil existait avant la révolution française, ce qui lui confère le régime de fondé en titre.

Passé à poissons existante depuis 1995 sous forme de sept bassins de hauteur de chute unitaire égale à 24 cm avec un débit de 500 à 679 l/s. Le diagnostic montre que par le phénomène d'érosion régressive, l'entrée piscicole n'est plus opérationnelle en basses eaux. Un prolongement de la passe est donc prévu dans le projet.

Les caractéristiques dimensionnelles de la passe correspondent aux standards, ce qui tend à indiquer son efficacité. L'attractivité est renforcée par la proximité de la glissière à canoës. La turbine sera placée à proximité également pour renforcer l'attractivité.

Proposition de turbines ichtyophiles à 100 % (roues à aubes, vis hydrodynamiques) ou quasiment (turbine VLH). La dévalaison est donc assurée par le procédé et il existe une glissière à canoës qui peut également convenir à cet usage.

Relations avec ENEDIS pour la réalisation de la pré-étude de raccordement.

Mise en évidence d'un temps de retour sur investissement de l'ordre d'une douzaine d'années sans subventions, qui rend le projet réalisable.

Année de réalisation :	2016
Durée de l'opération :	2 mois
Montant de l'opération :	7 700,00 € H.T.
Type de client :	Public
Client ou Maître d'ouvrage :	Monsieur le Président Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive 9 avenue Léo-Lagrange – BP 103 19103 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX